

L'herbicide maïs de post-levée à très large spectre

Qualité
CALLISTEMON
Technologie



Notre engagement qualité :

- La sécurité des formulations Syngenta optimisées pour la pré et la post-levée
- Une triple efficacité : foliaire, racinaire et anti-germinative
- Un haut niveau de sélectivité
- Un large spectre sur dicotylédones et graminées.

Nouveau catalogue des usages :
Préconisations des cultures, cibles et conditions d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr



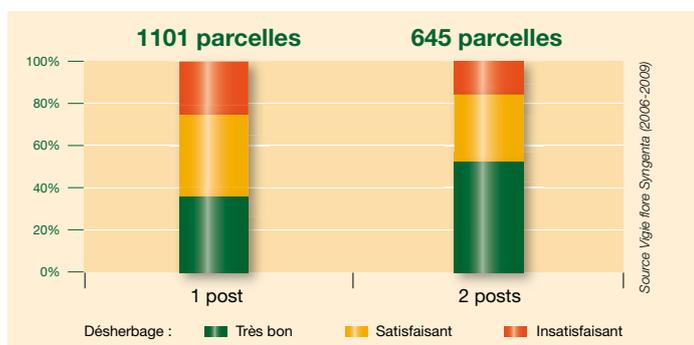
Une flore complexe de plus en plus difficile à contrôler

La problématique adventice devient chaque année plus difficile pour les maïsiculteurs. L'enquête vigie flore maïs, conduite sur plus de 5 000 parcelles agriculteurs, montre une dégradation constante de la qualité du désherbage depuis 2006. Après désherbage, il est en effet de plus en plus fréquent d'observer des parcelles en fin de saison avec des taux de couvertures d'adventices supérieurs à 15 %.

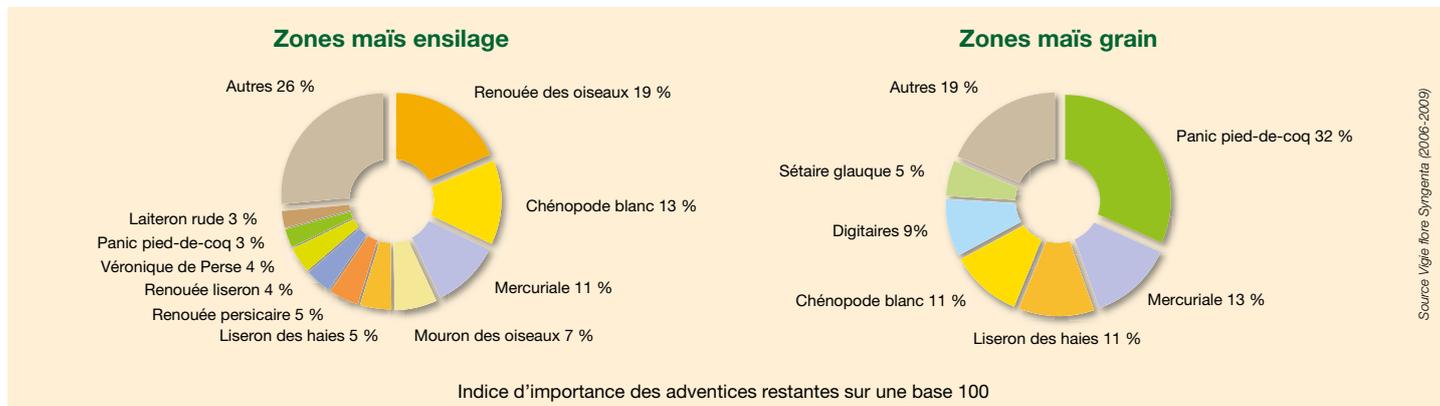
Pourquoi ces échecs ?

- Les programmes en un seul passage contrôlent insuffisamment la flore variée du maïs.
- Dans 25 % des cas, les traitements de post-levée sont réalisés trop tardivement.
- Le resalissement des parcelles par des levées tardives d'adventices n'est pas uniquement dû aux flores "difficiles". En effet, la flore "classique", qu'il ne faut pas négliger, est également responsable de nombreuses insatisfactions - Ex : chénopodes.

Comparaison d'efficacité des programmes en 1 ou 2 passages en post-levée :



Flore restante responsable des insatisfactions :



Le conseil Syngenta : intervenir tôt en post-levée, dès le stade 3-4 feuilles du maïs

Le principe

- Intervention sur des adventices jeunes avant qu'elles entrent en compétition avec le maïs
- Utilisation d'herbicides à large spectre graminées et dicotylédones offrant une activité anti-germinative
- Dans le cas d'un programme « tout en post », raisonner la 2^{ème} application en fonction des relevées (en général 15 jours après la 1^{ère} intervention)

Les bénéfices

- Eviter la compétition par les adventices à l'installation de la culture : période critique 2-8 feuilles du maïs
- Obtenir une meilleure valorisation des intrants : engrais, eau...
- Favoriser pleinement l'expression du potentiel de rendement

Choriste[®], l'herbicide maïs de post-levée à très large spectre

Choriste répond à la problématique du désherbage moderne du maïs. Il offre un haut niveau d'efficacité sur graminées et dicotylédones. Il simplifie le désherbage en réduisant les mélanges.

Choriste : puissance et régularité

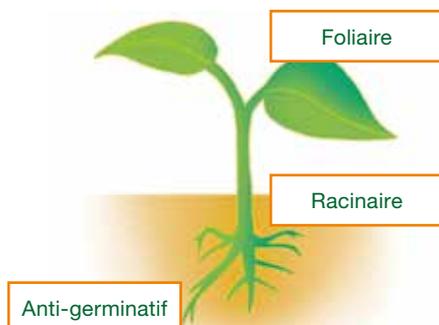
■ Choriste associe deux substances actives systémiques complémentaires la **mésotrione** et le **nicosulfuron**.

Classement des substances actives :

Mésotrione : groupe HRAC : F2

Nicosulfuron : groupe HRAC : B

■ Il combine **trois niveaux d'efficacité** différents :



Les avantages de Choriste

- Une grande régularité d'action sur un très large spectre de mauvaises herbes.
- En condition humide, les levées échelonnées des adventices sensibles telles que amarantes, chénopodes, morelle noire... sont contrôlées.
- Une formulation prête à l'emploi qui facilite l'élaboration des programmes de désherbage avec moins de manipulation et de mélanges pour l'agriculteur.

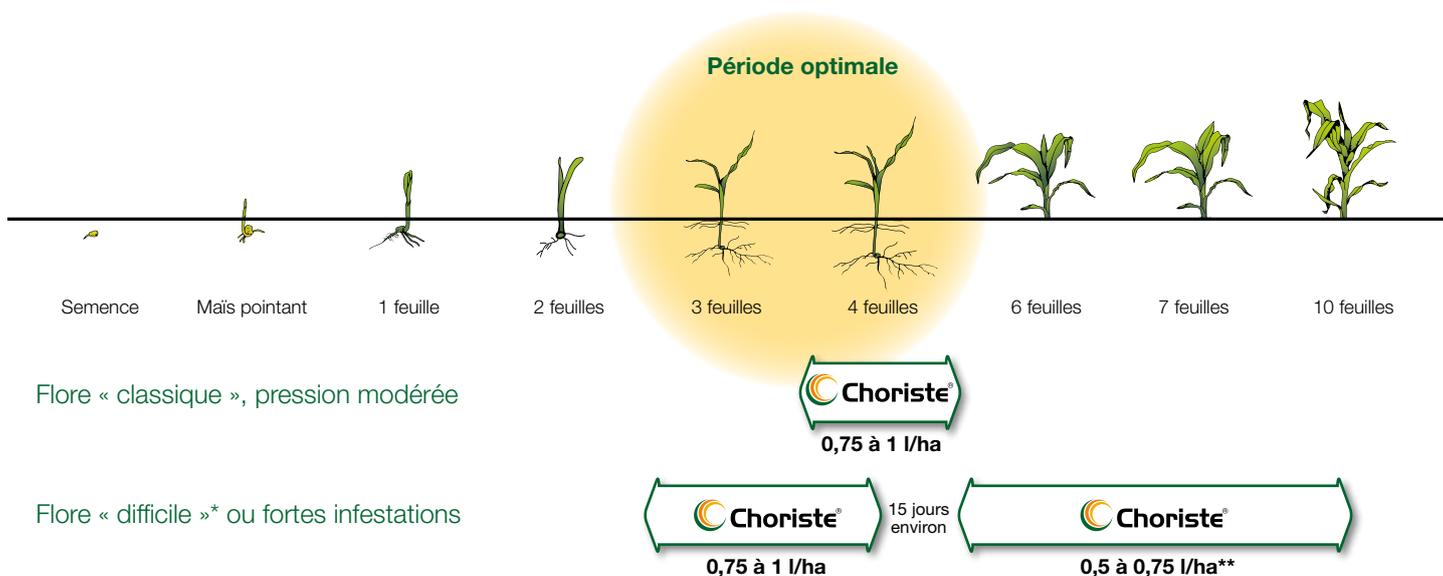
Choriste : un très large spectre d'adventices sensibles de 1 à 1,5 l/ha

Flore	« classique »	« diverse céréalière »	« difficile* »
Dicotylédones	Chénopode blanc, chénopode hybride, chénopode polysperme, amarante réfléchie, amarante blite, renouée persicaire, morelle noire, renouée à feuilles de patience	Capselle, laiteron rude, matricaire camomille, mouron des oiseaux ou stellaire, moutarde ou sanve, séneçon commun	Abutilon d'Avicenne ou de Théophraste, datura stramoine, arroche étalée ou atriplex, pensée des champs, véronique de Perse, xanthium ou lampourde à gros fruits
Graminées*	Digitaire sanguine, digitaire filiforme, panic faux-millet, panic pied-de-coq, séttaire glauque, séttaire verte, séttaire verticillée, sorgho d'Alep (issu de graine)	Folle-avoine, pâturin annuel, ray-grass, vulpin	Sorgho d'Alep (rhizome)

* application fractionnée recommandée notamment en cas de levées échelonnées ou de fortes infestations.

Comment positionner Choriste ?

■ Choriste s'utilise sur une large période entre le stade 2 feuilles du maïs jusqu'au stade 10 feuilles avant que la végétation ne fasse obstacle à la pulvérisation. La période idéale recommandée est de traiter tôt sur des adventices jeunes.



* associations avec Peak[®] ou Casper[®] recommandées

** ne pas dépasser la dose maximum autorisée de 1,5 l/ha

Cible et dose autorisée	Désherbage du maïs (grains et fourrage) : 1,5 l/ha. Pour un usage sur maïs semences, il est recommandé de s'assurer de l'absence de phytotoxicité et de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.
Composition	75 g/l de mésotrione* + 30 g/l de nicosulfuron
Formulation	Suspension concentrée huileuse
Classement toxicologique	Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. 
Stade d'application sur maïs	Stade BBCH12 à BBCH19 au plus tard
Emballage S-pac	5 litres et 20 litres

Préconisations d'emploi

Doses préconisées	En fonction du type de flore à détruire, du stade et de la pression des adventices. Se reporter aux pages intérieures de la notice et de l'étiquette.
Préparation de la bouillie	Verser la quantité nécessaire de Choriste dans la cuve du pulvérisateur remplie au 2/3 d'eau. Activer le système d'agitation en évitant les trop forts remous et compléter le remplissage. En cas de mélange avec Peak® ou Casper®, attendre la dissolution complète des granulés avant d'ajouter Choriste en second. Bien rincer les emballages et incorporer les eaux de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
Modalités d'application	Avant le traitement, consulter les prévisions météorologiques et ne pas traiter en cas de conditions défavorables (vent supérieur à 3 sur l'échelle de Beaufort, précipitations prévues à court terme, fortes amplitudes thermiques). Ne pas traiter par temps de vent, même faible. Réaliser une pulvérisation homogène et soignée avec un volume d'eau de 150 à 300 l/ha. Veiller à ce que la pulvérisation ne soit pas entraînée sur les cultures voisines et les points d'eau. Pour éviter les embruns, il est recommandé d'utiliser des buses anti-dérive, la pression conseillée est de 1,2 à 1,5 bars. Choriste doit être appliqué sur une culture en bon état végétatif : ne pas traiter une culture mal implantée, endommagée par des parasites, souffrant de froid, d'excès d'eau, de sécheresse ou subissant de grands écarts thermiques. Pour obtenir une efficacité optimale, Choriste doit être appliqué dans les périodes favorables de la journée avec des températures de 15 °C à 25 °C et une hygrométrie supérieure à 60 %. Il est préférable de différer l'application si l'on prévoit, après traitement, des périodes froides (températures inférieures à 6 °C entraînant l'arrêt végétatif de la culture).
Cultures de remplacement	En cas de retournement d'une culture de maïs traitée avec Choriste, il est recommandé d'attendre quatre semaines après le traitement et de labourer avant de réensemencer. On peut alors semer du maïs. Pour toute autre culture, nous consulter.
Cultures suivantes	Dans le cas d'une rotation normale, après un maïs traité avec 1,5 l/ha de Choriste, • sont possibles sans restriction : les céréales (blé, orge, seigle, triticale) d'automne et de printemps, le maïs, le sorgho, • possible après labour : le tournesol et le ray-grass. En raison de phénomènes de blanchiment occasionnellement rencontrés sur certaines cultures suivantes, dans les sols à faible activité microbienne battants ou compactés, nous déconseillons l'implantation des espèces suivantes : épinards, pois, betteraves, haricots, soja, chanvre et féverole. Pour toute autre culture, nous consulter.
Mélanges	Dans l'état actuel de nos connaissances, Choriste est compatible avec une large palette d'herbicides maïs sauf les spécialités à base de bromoxynil octanoate formulation poudre mouillable. Respecter la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.

Conseils de prudence

N° d'appel en cas d'urgence :  **N° Vert 0 800 803 264**

Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com

Pour l'homme	Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Pour l'environnement	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P411 Stocker à une température ne dépassant pas 40 °C. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.
CASPER® - AMM N° 2090037 - Composition : 50 g/kg prosulfuron* + 500 g/kg dicamba (sel de sodium)* - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant le mélange et le chargement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les arthropodes et plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
PEAK® - AMM N° 2080117 - Composition : 750 g/kg prosulfuron* - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

* Substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.

 **Choriste®**

 **syngenta®**

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.